### CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

## A la conquête des droits des consommateurs

Adrien TCHOMAKOU

Les télécommunications et les Technologies de l'information et de la communication (Tic), vu leur implication dans le développement socio économique, constituent un important outil de lutte contre la pauvreté. A cet effet, leur assainissement devient plus qu'indispensable. C'est pour restaurer ce rôle prépondérant que les associations de consommateurs des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao), du Gabon, du Cameroun et du Maroc réfléchissent au Sun beach hôtel de Cotonou. Les acteurs s'entretiennent autour du thème "services de télécommunications et les droits des consommateurs". Selon le directeur de cabinet du ministère chargé de la communication et des technologies de l'information et de la communication René Bèwa, d'énormes efforts sont consentis par le gouvernement béninois pour le redressement

et l'assainissement du secteur des télécommunications et des Tic. A l'en croire, l'adoption du plan Tic Bénin et l'installation de l'instance chargée de réguler le secteur des télécommunications sont les grands axes de la politique d'assainissement enclenchée au Bénin. Quant au président de la ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb) Romain Abilé Houehou, les abonnés doivent désormais jouir d'un service de qualité et d'un tarif acceptable de la part de cinquantain d'opérateurs de téléphonie fixe comme mobile installés en Afrique. A cet effet, les représentants des consommateurs examinent les différentes stratégies de communication pour l'adoption d'une réglementation entrant dans l'intérêt supérieur du consommateur. Les assises permettront par ailleurs, de relever les insuffisances des instruments communautaires et de fédérer les énergies à travers la mise en place d'un réseau d'associations de consommateurs d'envergure continentale.

### CONTENU DU CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

## Amnesty International/Bénin sensibilise les femmes de Porto-Novo

Karim Oscar ANONRIN

Une cinquantaine de femmes venues de plusieurs quartiers de Porto-Novo ont bénéficié samedi dernier d'un séminaire de sensibilisation sur le contenu du Code des personnes et de la famille en vigueur au Bénin. C'était au Lycée Béhanzin à Porto-Novo grâce à l'appui de Amnesty International/Bénin. Deux communications ont été au centre de cette séance d'échange entre ces femmes qui sont pour la plupart des ménagères, des coiffeuses, des couturières et les responsables du réseau des femmes de Amnesty International/Bénin. La première communication dont le thème est : " Condition de fond et de la forme de marjage " a été présentée par Jeanne Ezin-Wota, animatrice de l'un des clubs Amnesty International dans la ville de

Porto-Novo. La deuxième communication présentée par la Directrice de Amnesty International/Bénin, Morèle Dehy, portait sur thème : " Effets jaridiques du mariage ". Selon Morèle Dehy, l'un des résultats escomptés après ce séminaire est l'appropriation du Code des personnes et de la famille par les femmes. Car selon elle, depuis la promulgation de ce code, beaucoup n'en maîtrisent pas le contenu, surtout les femmes non instruites qui pensent que ce code est exclusivement réservé aux femmes intellectuelles. Toujours selon elle, ce séminaire va surtout permettre aux femmes de mieux faire face aux violences conjugales dont elles sont souvent victimes par ignorance. Il faut noter que l'organisation de ce séminaire a été coordonnée par Ponou Aïchatou née Hassan de réseau Save violence against women (S.v.a.w)

### **60ÈME ANNIVERSAIRE DE LA DUDH**

### L'Abdd commémore l'évènement au Bénin

Adrien TCHOMAKOU

Association béninoise de droit du développement (Abdd) a réfléchi sur l'état des droits de la personne humaine au Bénin, 60 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Dudh). C'était à travers un colloque de trois jours qui a réuni professeurs d'universités, acteurs d'associations et organismes de défense des droits de l'homme. Cet atelier marque également le 10ème anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme. Les participants ont évalué le chemin parcouru par les mécanismes mis en place au Bénin pour la défense des droits inhérents à la personne humaine. A cet effet, les questions ayant trait à la protection des enfants et des femmes, la peine de mort, la justice et l'égalité pour tous et la liberté d'expression ont nourri les échanges. Selon le rapporteur spécial sur les défenseurs des

droits de l'homme en Afrique, Me Reine Alapini Gansou, l'initiative a-pour objectif principal de faire le Bilan du parcours et de sonder l'ancrage du respect et de la promotion des droits de l'homme dans la société béninoise. A l'en croire, les actions de promotion des droits de la personne humaine constituent les armes décisives pour mettre fin à la violation répétée des valeurs humaines. Elle a souligné par ailleurs que l'organisation de cette réunion va dans le sens de la

pérennisation des actions de sauvegarde des acquis du monde entier aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Pour le directeur des droits de l'homme Thierry Alia, représentant le garde des sceaux et ministre de la justice, la Dudh est à l'heure actuelle, conçue comme un élément du système juridique international. A l'en croire, la trame de ces textes fondateurs des droits de la personne humaine est le gage de stabilité, de sécurité et de paix dans le monde.

#### ACCESSIBILITÉ DE LA JUSTICE AUX POPULATIONS DU MONO

# 24 villages des arrondissements de Djanglanmè, d'Avlo, d'Adjaha, de Gbéhoué dans la Commune de Grand-Popo sensibilisés

Amener les populations à mieux comprendre le fonctionnement de la justice était l'objectif que se sont fixé cinq (05) animateurs de l'ONG ATP à travers le thème intitulé " Rôle de la justice au sein de la société ". Appuyée financièrement par le Projet d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ) soutenu par la Coopération Technique Belge (CTB), l'ONG ATP par ses animateurs a animé dans la commune de Grand-Popo, des séances de sensibilisation dans les langues "kotafon", " watchi ", " xwlagbé ", " pédah " et " mina " du lundi 13 au jeudi 16 octobre 2008.

Joseph MENSAH, BR/Mono-Couffo

Dans les 24 villages parcourus, les animateurs ont à chaque fois fait remarquer aux populations qu'au Bénin, il existe deux (02) catégories de juridictions : les juridictions de droit commun, les juridictions à caractère constitutionnel.

uridictions de droits communs jugent toutes fes affaires relevant du droit commun et sont constituées de la Cour Suprême, des Cours d'Appel, des Tribunaux de Première Instance

d'Appel, des Tribunaux de Première Instance.
Des Tribunaux de Conciliation(TC) disponibles certes dans chaque commune ne disent
pas le droit, mais utilisent la voie de la conciliation et du règlement à l'amiable. Ils sont plus
proches des justiciables et celui de Grand-Popo a
pour Président M. Christophe BOSSA. Ces TC.

Les juridictions à caractère constitutionnel sont constituées de la Cour Constitutionnelle, de la Haute Cour de Justice. Les voies de saisine de ces juridictions ont été indiquées aux populations par les animateurs de l'ONG-ATP

A Djanglanmè, le Chef du village M. Afanouzin Jacques a fait rassembler la population par le biais de son crieur public M. Prosper Ahouandjè, la sonorisation amplifiée de Hounkanli Paul.

Après les exposés, les populations ont interrogé les animateurs sur les préoccupations les concernant.

Ainsi, Pierre Hounkanli a voulu savoir pourquoi les officiers de la police judiciaire notamment les Gendarmes voudraient, lorsqu'ils sont sollicités pour les cas de voleurs appréhendés, avoir les frais de déplacement auprès de population? Messieurs Azé Gabriel, Gnago Raymond, Appolinaire Gayikpé, Tchètchè Vincent et Mesdames Dossa Houndjènoukon, Gafan Afiavi ont voulu savoir pourquoi à terme de certains procès, on inflige la même peine aux deux parties? De même, ils voudraient aussi savoir s'il est possible qu'un descendant restitue à l'acquéreur le montant d'un domaine cédé par son ascendant pour le reprendre des anées plus tard? Est-il possible que la seule et unique parcelle soit cédée à deux acquéreurs à

la fois ? si oui, qui des deux sera reconnu acquéreur légal ? Dans un contexte où le mariage n'est pas légal, quels peuvent être les processus de divorce ?

A Avlo, des chansons sont dédiées au Pasj par un artiste local et ont mobilisé une foule immense. Après les exposés, les préoccupations des populations ont tourné autour des questions suivantes : quelle différence y a-t-il entre Présidence et Parquet ? Présidence et Greffe ? Parquet et Greffe ? Comment saisit-on le Président ou le Procureur ? Est-ce qu'on peut bannir un jour la corruption dans la justice au Bénin pour qu'un jour le pauvre ait un verdict réel dans une affaire?

A Conho où tout le village est plongé dans l'eau, les populations sont réunies à un côté de l'Ecole Primaire Publique de la localité peut immergée. Messieurs Yakou Hounkpatin Antoine, Aklakpasso Barnabé, Dènon Kocou Victor, Tinvi Amèdé, Aklakpasso Paul, Dènon Calixte et Mesdames Acakpo Julienne, Sossa Lokossa, Anato Victoire voudraient après explication savoir si des héritiers peuvent vendre un domaine acheté sans papier par leur aïeul? Comment peut-on de nos jours s'y prendre pour établir un acte à d'un tel domaine? Est-ce que



Vue partielle des populations sensibilisées sur la justice

des fils peuvent s'opposer à leur père qui désire vendre un domaine lui appartenant ? Quelle différence y a-t-il entre " mise en gage " et " vente " d'une parcelle ? Pourquoi relàche-t-on après un temps très court un criminel sans que celui qui l'a drainé en justice ne soit informé ? Pourquoi les Eglises, les Vodounsi, les buvettes ne respectent pas la règlementation sur la pollution sonore ? Estce que la Brigade peut traiter des litiges domaniaux sans bagarres? Pourquoi parfois des hommes importants, hauts perchés interviennent par simple coup de fil pour faire relâcher un criminel arrêté sans procès ? Pourquoi une affaire pendante en justice traîne pendant des années parfois sans dénouement ?

Les séances se sont déroulées dans d'autres villages retenus par l'ONG ATP, et à chaque fois les animateurs ont apporté les explications aux préoccupations des participants.

### CLÔTURE DES JOURNÉES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

# Les acteurs s'engagent pour le développement du Bénin

Wendy J. KEDOTE

Les journées des Organisations de la société civile édition 2008 dont le thème est "Les organisations de la société civile dans la dynamique de la gouvernance concertée " ont pris fin vendredi dernier sur une note de satisfaction. Pendant cinq jours, les animateurs de la vie sociale (syndicats, médias, associations) ont échangé sur les secrets de la réussite dans la valorisation des produits locaux, les activités des Organisations de la société civile (Osc) et enfin

sur les opportunités de financement de leurs activités par les institutions de micro finance et les banques. Ils ont aussi exposé les produits locaux (farine de manioc, tapioca...) dont seuls ils détiennent le secret de la fabrication. Toutes choses qui témoignent de la participation des Osc à la construction d'un Bénin émergent. Au cours de la cérémonie de clôture, les participants ont reçu des attestations, et de plus, des trophées et des prix allant de 500.000 à 1.500.000 Fcfa ont été décemés aux Osc les plus méritantes. Le représentant du ministre chargé des relations avec les

institutions Honorat Adjovi, a fait remarquer qu'au regard des résultats et des recommandations de ces journées, les Osc s'engagent à rendre plus visibles leurs actions, à promouvoir le professionalisme, à faciliter les échanges d'information et la concertation entre les autres acteurs de dévelopement et elles. A l'en croire, le renforcement du partenariat Etat-Société civile est plus que jamais indispensable. "Ce partenariat passe par l'accroissement de l'appui de l'Etat aux Osc mais aussi par l'engagement plus remarquable de ces acteurs dans la lutte contre la pauvreté" a-t-il ajouté.